

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-cinquième session
Genève, 3 – 6 juillet 2017

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa quarante-cinquième session du 3 au 6 juillet 2017. Ont assisté à la session Mmes Tatiana Vasileva et Maria Vicien-Milburn, ainsi que MM. Gábor Ámon, Mukesh Arya, Othman Sharif et Zhang Long. Le vice-président, M. Egbert Kaltenbach, s'était fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

3. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises suite aux décisions adoptées à sa quarante-quatrième session.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

4. Lors de sa réunion avec l'OCIS, le Directeur général a présenté la situation générale de l'OMPI jusqu'à la session. Durant la deuxième partie de l'exercice biennal en cours, l'Organisation était en bonne voie pour répéter les bons résultats de la première année. Le Directeur général a également informé l'OCIS de la présentation prochaine du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2018–2019 par le Secrétariat, avant la vingt-sixième session du Comité du programme et budget (11 – 15 juillet 2017).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapports d'audit interne

5. Conjointement avec l'Administration et le directeur de la Division de la supervision interne (DSI), l'OCIS a examiné les rapports d'audit sur le Service d'enregistrement de Madrid et les états de paie qui ont été publiés respectivement les 11 et 23 mai 2017.

Audit du Service d'enregistrement de Madrid

6. L'OCIS a pris note des recommandations figurant dans le rapport d'audit sur le Service d'enregistrement de Madrid et s'est félicité de la présence de la vice-directrice générale du Secteur des marques et des dessins et modèles et du directeur du Service d'enregistrement de Madrid qui ont exprimé des avis positifs sur la mise en œuvre des recommandations. L'OCIS a obtenu des explications sur la conciliation entre le besoin de recruter du personnel de manière ponctuelle pour gérer les niveaux record de demandes qui sont atteints périodiquement et la nécessité de disposer d'un personnel affecté à des tâches de base pour répondre à l'augmentation régulière de la charge de travail au fil des années. Les recommandations concernant la formation du personnel et la plateforme informatique Madrid International Registrations Information System (MIRIS) ont également été examinées. L'OCIS est convenu avec l'Administration de la grande qualité et de l'utilité du rapport.

Audit sur les états de paie

7. Au cours de la session, l'OCIS a examiné le rapport d'audit sur les états de paie qui a été réalisé conformément au programme de travail de la DSI pour 2017.

8. L'audit sur les états de paie a été mené compte tenu de plusieurs facteurs, dont les éléments essentiels suivants :

- a) les états de paie représentaient 65% des dépenses de l'OMPI (et constituaient, à ce titre, la ligne de dépenses la plus importante);
- b) l'OMPI avait réussi à mettre en œuvre la révision de l'ensemble des prestations offertes aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies;
- c) la nécessité de rationaliser diverses ressources informatiques au sein de l'administration générale et notamment des ressources humaines.

9. Le directeur de la DSI a informé l'OCIS des objectifs de l'audit sur les états de paie, dont les principaux éléments étaient l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes des processus et des systèmes relatifs aux états de paie et la vérification de l'exactitude des calculs relatifs aux états de paie après la mise en œuvre de la révision de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Le directeur de la DSI a communiqué à l'OCIS des informations sur les recommandations et répondu à une série de questions concernant les principales conclusions d'audit et les recommandations relatives au processus d'audit; ses réponses figurent ci-dessous :

- a) des solutions relatives à la gestion du capital humain et des états de paie avaient été intégrées à la planification des ressources de l'OMPI;
- b) des modifications apportées à la version révisée de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies avaient été correctement intégrées aux états de paie;
- c) les contrôles internes des processus et des systèmes relatifs aux états de paie sont généralement appropriés et efficaces.

10. Le directeur de la DSI a indiqué à l'OCIS qu'il existait des possibilités d'amélioration pour accroître l'efficacité et la rationalité des processus relatifs aux états de paie. Concernant les processus opérationnels, certaines activités de contrôle et certaines procédures manuelles mises en place pour fournir des garanties étaient considérées comme redondantes; par conséquent, le processus global ne bénéficiait pas pleinement des fonctionnalités efficaces de contrôle déjà disponibles dans le Système intégré de gestion administrative des ressources humaines (AIMS HR).

11. De nouvelles adaptations et automatisations de certains processus opérationnels pouvaient aider à renforcer les principaux contrôles et à régler certaines questions générales; le respect des processus opérationnels et leur alignement sur les règles, réglementations et ordres de service applicables amélioreraient encore l'efficacité du processus de paie.

12. Le rapport contient trois recommandations : une avec un niveau de priorité "élevé" et deux avec un niveau de priorité "moyen". L'Administration les a toutes acceptées.

13. L'OCIS a saisi l'occasion d'examiner le fondement du classement des recommandations figurant dans les rapports d'audit interne selon les niveaux de priorité élevé, moyen ou faible. Il

a demandé au directeur de la DSI de présenter un exposé détaillé sur les critères appliqués et les procédures suivies pour ce classement à sa prochaine session.

14. L'OCIS a noté que, depuis sa dernière session, la DSI avait publié tous ses nouveaux rapports sur le site Web de l'OMPI.

Rapport d'évaluation

15. L'OCIS a reçu le rapport d'évaluation sur le programme 12 (Classifications internationales et normes) et a noté qu'il contenait sept recommandations (avec des critères d'évaluation) qui avaient tous été acceptées par l'Administration.

16. L'OCIS a noté avec intérêt les propositions d'évaluation visant à renforcer les éléments et les fonctionnalités des plateformes numériques et des outils informatiques, notamment pour d'autres classements et enquêtes. Il a accueilli avec satisfaction la proposition figurant dans le rapport selon laquelle les responsables du programme devraient élaborer et adopter des indicateurs de respect des spécificités de genre afin de mesurer les progrès accomplis concernant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

Enquêtes

17. L'OCIS a été informé de la situation concernant les cas examinés, puis a ultérieurement donné son avis au directeur de la DSI, conformément aux dispositions de la Charte de la supervision interne.

18. L'OCIS a noté qu'au 31 mai 2017, la DSI avait 16 enquêtes ouvertes. Il a examiné les éléments relatifs à chacune des enquêtes et a ensuite eu un entretien avec le directeur de la DSI et le chef de la Section des enquêtes.

Divers

19. L'OCIS a examiné le projet de rapport annuel de la DSI et adressé ses commentaires et ses observations au directeur de la division. Il juge satisfaisante la mise en œuvre du plan de vérification et note qu'elle s'est déroulée pendant une période de changement de direction à la DSI, au moment de l'arrivée du directeur de la division.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

20. Alors qu'il continuait d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, l'OCIS a noté que, depuis sa dernière session, 41 recommandations avaient été ajoutées (dont 11 de la DSI et 30 du vérificateur externe des comptes) et 12 clôturées (neuf de la DSI et trois du vérificateur externe des comptes). Lors de la préparation du rapport sur la session, le nombre total de recommandations ouvertes s'élevait à 193.

21. L'OCIS a encouragé le directeur de la DSI à présenter les recommandations et les informations connexes (y compris les critères d'évaluation) de manière uniforme avec un code de couleurs applicable à tous les futurs rapports de supervision.

22. L'OCIS a été informé par l'Administration que l'examen par le vérificateur externe des comptes de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations était réalisé par

intermittence. De fait, il était possible que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du vérificateur externe des comptes ne soit pas toujours actualisé aux réunions trimestrielles de l'OCIS.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER ET ETATS FINANCIERS POUR 2016

23. Au cours de la session, les états financiers vérifiés pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2016 ont été présentés à l'OCIS, qui a examiné avec l'Administration la situation financière et les résultats financiers.

24. En ce qui concerne la performance financière, les recettes totalisaient 387,7 millions de francs suisses contre 381,9 millions en 2015. Les dépenses s'élevaient au total à 355,7 millions contre 348,7 millions en 2015. L'OMPI a enregistré un excédent de 32 millions en 2016, contre 33,3 millions en 2015.

25. Les taxes provenant du système du PCT constituaient la plus importante source de recettes avec 290,7 millions de francs suisses (275,4 millions en 2015), soit 75% des recettes totales de l'Organisation. Les dépenses de personnel constituaient le poste de dépenses le plus important avec 224,4 millions (216,3 millions en 2015), soit 63% des dépenses totales.

26. Concernant la situation financière, le montant total des actifs s'élevait à 1027,2 millions de francs suisses au 31 décembre 2016, tandis que le montant total du passif s'établissait à 715,9 millions de francs suisses. Les actifs nets s'élevaient à 311,3 millions, en hausse par rapport à 2015 (279,1 millions). Les plus importants étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui s'élevaient à 529,8 millions (489,5 millions en 2015) et les terrains et constructions avec 375,5 millions (380,5 millions en 2015). Les passifs les plus importants étaient les encaissements par anticipation, avec 273,7 millions (253,6 millions en 2015), et les prestations au personnel, qui s'élevaient à 188,4 millions (171,5 millions en 2015).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES

27. L'OCIS a participé à une vidéoconférence avec le vérificateur externe des comptes pendant la session et il a examiné plusieurs questions, y compris un rapport d'audit, les questions clés de l'audit et un programme pour 2017-2018.

28. L'OCIS s'est félicité qu'une opinion sans réserve ait été émise sur les états financiers pour 2016.

Questions clés de l'audit

29. À sa quarante-quatrième session, l'OCIS a examiné les incidences éventuelles d'une nouvelle règle de vérification concernant la divulgation des questions clés de l'audit et a encouragé le vérificateur externe des comptes à divulguer ces questions à titre expérimental et à les incorporer dans son rapport succinct.

30. L'OCIS a cru comprendre que la décision définitive de tenir compte ou non des questions clés de l'audit dans le rapport succinct revenait au vérificateur externe des comptes.

31. Durant la vidéoconférence, le vérificateur externe des comptes a informé l'OCIS qu'il n'y avait pas encore de décision finale sur la question et qu'il allait être demandé aux États membres de fournir des informations.

Programme de travail

32. L'OCIS a été informé que, sur la base de l'évaluation des risques, le vérificateur externe des comptes avait sélectionné le système de Madrid pour l'audit des performances et les locaux et l'entretien au titre du programme 24 (Services d'appui généraux) pour l'audit de conformité pour l'année 2017-2018.

33. L'OCIS a noté avec satisfaction l'absence de chevauchement entre les programmes de travail de la DSI et du vérificateur externe des comptes, et il s'est félicité de l'initiative de vérification des locaux et de l'entretien après l'achèvement de tous les grands projets de construction.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNEE A LA DEMANDE FORMULEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE (PARAGRAPHE 22.II) DU DOCUMENT A/56/16)

34. L'OCIS a examiné et adopté son projet de rapport au Comité de coordination (document WO/CC/74/7) et il a recommandé des modalités et des procédures appropriées, y compris toutes les propositions de modification qu'il est nécessaire d'apporter au Statut et Règlement du personnel, conformément à la révision de la Charte de la supervision interne. Le projet de rapport va maintenant être transmis aux États membres pour consultation.

35. L'OCIS a également adressé des recommandations au Directeur général concernant certains aspects de la procédure disciplinaire prévue dans le Statut et Règlement du personnel.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE

Déontologie

36. À la quarante-quatrième session de l'OCIS, le directeur de la DSI lui a communiqué des informations sur les conclusions et les recommandations concernant l'audit du cadre éthique de l'OMPI qui a été publié dans sa version originale le 6 avril 2017.

37. À ladite session, l'OCIS avait considéré que le calendrier de mise en œuvre des recommandations d'audit était très souple, en particulier concernant les recommandations auxquelles avait été accordé un degré de priorité élevé, et avait instamment prié la cheffe du Bureau de la déontologie de réexaminer les dates fixées et de se montrer plus ambitieuse dans la mise en œuvre des recommandations d'audit.

38. À sa quarante-cinquième session, l'OCIS s'est entretenu avec la cheffe du Bureau de la déontologie sur les progrès qui avaient été accomplis concernant le respect des délais fixés pour la mise en œuvre des 12 recommandations d'audit dans le rapport.

39. L'OCIS a noté avec préoccupation que, malgré ses recommandations, la cheffe du Bureau de la déontologie n'avait pas modifié les dates prévues pour la mise en œuvre.

40. L'OCIS a considéré que la mise en œuvre des recommandations d'audit revêtait une priorité absolue. Il a donc instamment prié la cheffe du Bureau de la déontologie de réexaminer les délais et de présenter, à sa prochaine session, un plan détaillé pour la mise en œuvre des recommandations. Cela permettrait à l'OCIS de s'assurer qu'une approche structurée a été adoptée pour la mise en œuvre des recommandations d'audit, et de suivre continuellement l'avancement des travaux dans ce domaine.

41. L'OCIS a également examiné avec la cheffe du Bureau de la déontologie le projet de politique sur la protection contre les représailles qu'elle avait établi en consultation avec le conseiller juridique. L'OCIS reprendra l'examen du projet de politique à sa prochaine session.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2016

42. L'OCIS a établi et adopté son rapport annuel au Comité du programme et budget (vingt-septième session) qui donne un aperçu de ses activités entre le 1^{er} juillet 2016 et le 6 juillet 2017.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

43. Comme indiqué dans le mandat de l'OCIS, une séance d'information a eu lieu avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues durant la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Prochaine session

44. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du mardi 17 au vendredi 20 octobre 2017. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Questions découlant de la session précédente
- 3) Réunion avec le Directeur général
- 4) Supervision interne
- 5) Suivi des recommandations relatives à la supervision
- 6) Point sur la gestion des risques et le cadre de contrôle interne
- 7) Sûreté et sécurité
- 8) Séance d'information sur le secteur du droit d'auteur et des industries de la création
- 9) Séance d'information sur le Secteur des brevets et de la technologie
- 10) Déontologie
- 11) Médiateur
- 12) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 13) Divers

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/45/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 23 AOÛT 2017

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Quarante-cinquième session
Genève, 3 – 6 juillet 2017**

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant de la session précédente
3. Réunion avec le Directeur général
4. Supervision interne
5. Suivi des recommandations relatives à la supervision
6. Rapport financier et états financiers pour 2016
7. Vérification externe des comptes
8. Suite donnée à la demande formulée par l'Assemblée générale (paragraphe 22.ii) du document A/56/16)
9. Déontologie
10. Rapport annuel de l'OCIS pour 2016
11. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
12. Divers

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/45/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 23 AOÛT 2017

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-cinquième session
Genève, 3 – 6 juillet 2017

LISTE DES DOCUMENTS

adoptée par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents
- [04] Programme de travail évolutif de l'OCIS, de la quarante-quatrième à la quarante-neuvième session

POINT 2 : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

- [05] Liste de tâches de l'OCIS

POINT 3 : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 4 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [06] Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI) – jusqu'au 31 mai 2017, 14 juin 2017 (référence : IOD-IAOC-2017/02)
- [06bis] Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI) – Additif, 26 juin 2017 (référence : IOD-IAOC-2017/02)
- [07] Tableau de bord de la Division de la supervision interne (janvier – juin 2017)
- [08] Projet de rapport annuel de la Division de la supervision interne (DSI), jusqu'au 31 mai 2017 (référence : WO/GA/49/3)

/...

Audit interne :

- [09] Rapport de la DSI : Audit du Service d'enregistrement de Madrid, 11 mai 2017 (référence : IA 2016-03)
- [10] Rapport de la DSI : Audit sur les états de paie, 23 mai 2017 (référence : IA 2017-01)

Évaluation :

- [11] Rapport final – Évaluation du programme 12 (Classifications internationales et normes), 27 juin 2017 (référence EVAL 2017-02)

POINT 5 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

- [12] Recommandations ouvertes relatives à la supervision au 31 mai 2017 (7 juin 2017)

POINT 6 : RAPPORT FINANCIER ET ETATS FINANCIERS POUR 2016

- [13] Rapport financier annuel et états financiers annuels de l'OMPI pour 2016

POINT 7 : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES

- [14] Rapport du vérificateur externe des comptes – OMPI 2016

POINT 8 : SUITE DONNEE A LA DEMANDE FORMULEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE (PARAGRAPHE 22.II) DU DOCUMENT A/56/16)

- [15] Projet de rapport au Comité de coordination (document A/56/16) – 30 mars 2017

POINT 9 : DEONTOLOGIE

- [16] Projet de rapport sur la politique révisée sur la protection contre les représailles (26 juin 2017)

POINT 10 : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2016

- [18] Projet de rapport annuel de l'OCIS (référence : WO/GA/49/2)

POINT 11 : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 12 : QUESTIONS DIVERSES

- [19] Rapport – quarante-quatrième session (WO/IAOC/44/2)

[Fin de l'annexe II et du document]